



- Fiche Récapitulative -

1. Calendrier et déroulement des inscriptions périscolaires Pour l'été 2025

Du 19/05 au
28/05/2025

- **Ouverture période d'inscriptions pour les familles**
Les dossiers de demandes sont mis à disposition et les familles indiquent leurs souhaits de réservation. A déposer obligatoirement à l'AL (prendre rendez-vous pour le dépôt des dossiers). **Attention à la date** : dernier délai pour le dépôt du dossier.

Penser à
ne pas
oublier...

le 3 juin
2025

- **Commission attribution des places**
La commission composée des Elus de la commune et de la Direction du Pôle Scolaire & périscolaire examinent les demandes et attribuent les places en fonction des priorités d'inscription définies.

A partir du
10/06/2025

- **Envoi courrier information aux familles**
les familles reçoivent le courrier de réponse

RAPPEL IMPORTANT : Le nombre de place d'accueil est limité.

verso : COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER

2. Comment constituer mon dossier

Votre dossier doit obligatoirement comporter les pièces suivantes :

- ☐ Le dossier de demande d'inscription complété et signé avec la photo de l'enfant,
- ☐ Photocopie du dernier avis d'imposition pour les deux parents
- ☐ En cas de divorce ou de séparation des parents, une copie de la décision de justice fixant les modalités d'exercice de l'autorité parentale
- ☐ Photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé. Les vaccins doivent être à jour (1)
- ☐ Attestation d'assurance concernant les enfants à inscrire à l'AL (Responsabilité civile et individuelle accident)
- ☐ Justificatif de domicile (quittance de loyer, électricité...) datant de moins de 3 mois
- ☐ Justificatif MSA (si vous êtes affilié à ce régime)
- ☐ Un exemplaire du protocole d'accueil individualisé (PAI) complété par le médecin (pour les enfants concernés (2))

(1) Les vaccinations sont obligatoires en collectivité, sauf contre-indication signée du médecin traitant.

(2) Lors de l'inscription, les parents signalent si l'enfant bénéficie d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), est sujet à des allergies, de l'asthme, des problèmes de santé ainsi que tout autre renseignement essentiel à l'accueil et à la sécurité de l'enfant.



Les modalités d'inscription changent :

Les dossiers d'inscription sont à déposer **du 19/05 au 28/05/2025** (délai de rigueur) et exclusivement en main propre, **sur rendez-vous** à l'Accueil de Loisirs, afin que nous puissions vérifier avec vous tous les documents complétés.

IMPORTANT : la demande d'inscription n'est effective et recevable qu'après complète constitution du dossier.

La direction de l'accueil de loisirs attire votre attention :



Le règlement de la structure contient des mises à jour, merci d'en prendre connaissance au moment de remplir votre demande d'inscription, même si vous avez déjà fréquenté la structure.

L'accueil de loisirs est ouvert du 25 août au 29 août